

Contrat d'assurance du type Branche 23
Document promotionnel - Septembre-octobre 2019
Vous êtes à la recherche d'un investissement:

- dont l'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser à la date finale du contrat, au moins 90% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent

- dont le remboursement à l'échéance finale de la prime nette investie et le paiement de la plus-value potentielle de 100% de la hausse éventuelle de l'indice sous-jacent dépendent des prestations de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price)

- dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)

- sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire

Mais:

- avec un risque de perte possible de maximum 10% de la prime nette investie à l'échéance finale

- d'une durée fixe de 8 ans 1 mois et 2 jours

- sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable

- pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées

**Belfius Banque vous propose:
Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027**
Caractéristiques principales

L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027 est un contrat d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquérir des unités du fonds «Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027».

Le fonds investit dans un produit dérivé émis par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de ce produit dérivé.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 8 ans 1 mois et 2 jours** et court jusqu'au 07-12-2027.

Objectif d'investissement

L'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de verser à la date finale du contrat, une plus-value potentielle de 100% de la hausse de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price).

En cas d'une baisse de l'indice sous-jacent, il sera de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie à la date finale du contrat, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique «Risques».

Infos économiques

Le réchauffement de la planète et les changements climatiques y afférents sont des questions de plus en plus préoccupantes. Lors du sommet mondial sur le climat à Paris, la plupart des pays se sont engagés à limiter la hausse des températures à maximum 2 degrés Celsius.

Les actions de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) sont sélectionnées parmi des entreprises qui tiennent compte des changements climatiques, qui veulent prendre des initiatives pour une énergie plus renouvelable et qui sont considérées comme des sociétés leaders sur le plan des critères ESG¹.

L'investisseur doit être conscient qu'il transmet de l'argent à l'émetteur et que cet argent n'est pas investi spécifiquement dans des actifs répondant à des critères ESG. Seul le rendement est lié à un indice intégrant des critères ESG.

¹ Critères ESG: Environmental (*environnement*), Social (*société*) et Governance (*gouvernance d'entreprise*).

Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Septembre-octobre 2019

Composition de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price)

L'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) est composé au moyen de filtres d'exclusion et de sélection, sur la base de l'indice **Stoxx Europe 600 (Price)**, comportant 600 actions. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur

<https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXP>.

L'indice **Stoxx Europe Climate Awareness Ex Global Compact Controversial Weapons & Tobacco (Price)** est composé au départ de ces valeurs. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur: <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXECATEG&stoxxindex=sxecateg&searchTerm=Europe+Climate+Awareness>.

Cet indice contient à peu près 364 actions. Les entreprises retenues sont celles qui ont un lien de prestation CDP¹ de A à C-, sont leaders en matière de changements climatiques, en surveillent rigoureusement les conséquences et s'attaquent aux problèmes liés aux changements climatiques et environnement.

1. Les scores A et A- concernent des entreprises qui jouent un rôle de premier plan dans la gestion responsable des questions climatiques. Ces entreprises font rapport d'actions spécifiques qui jouent un rôle exemplaire dans ce domaine.
2. Les scores B et B- concernent des entreprises qui gèrent leur impact sur le climat. Elles analysent les résultats des actions qu'ils ont mises en œuvre pour protéger le climat et disposent d'une bonne connaissance de leur impact climatique.
3. Les scores C et C- sont attribués aux sociétés qui ont examiné l'impact de leur entreprise sur le climat et inversement et qui prouvent qu'elles ont conscience et connaissent les problèmes climatiques.

Les entreprises suivantes sont exclues:

- Les entreprises du secteur du charbon et du tabac
- Les entreprises associées à des activités d'armement controversées telles qu'identifiées par Sustainalytics² ou dont les activités vont à l'encontre des UN Global Compact Principles³

L'indice **iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price)** est composé. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur :

<https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSEG&stoxxindex=isxecseg&searchTerm=ESG>.

Les entreprises suivantes sont exclues :

- Le top 10% des entreprises avec les rejets de CO₂ les plus élevés ;
- Les entreprises qui obtiennent un mauvais score au niveau des critères ESG⁴;
- Les entreprises qui obtiennent un score 0 pour l'indicateur évaluant si l'entreprise a pris des initiatives afin d'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que celles dont le recours à des sources d'énergies renouvelables représente moins de 5% de leur consommation totale d'énergie primaire ;
- Les entreprises dont les actions ne sont pas suffisamment liquides (négociables) ;
- Les entreprises dont l'action a été suspendue plusieurs jours (plus de 10%) au cours des 12 derniers mois.

Les entreprises qui restent après application de ces filtres d'exclusion constituent ensemble la liste de sélection. Les 50 actions qui ont le rendement du dividende le plus élevé et la volatilité historique⁵ la plus faible sont ensuite sélectionnées. Enfin, cet indice est encore limité à maximum 8 entreprises issues d'un même secteur industriel.

Les 50 actions sélectionnées sont ensuite pondérées selon l'inverse de la volatilité historique avec une pondération maximale de 10%.

La composition de l'indice est revue chaque trimestre selon la méthode de sélection ci-dessus. Vous trouverez une liste des entreprises de l'indice à la page 5.

Pour un indice du type 'Price', les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice (contrairement à un indice du type 'Total Return').

¹ CDP (Carbon Disclosure Project) est une organisation qui aide les entreprises et les villes à faire prendre conscience de l'impact des grandes entreprises sur l'environnement.

² Sustainalytics est l'un des leaders mondiaux de la recherche en matière de développement durable. Vous trouverez plus d'informations sur <https://www.sustainalytics.com/>

³ Vous trouverez plus d'informations concernant les UN Global Compact Principles sur <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

⁴ Critères ESG: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gouvernance d'entreprise).

⁵ La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du cours des actions peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est forte, plus le risque lié aux actions et au revenu potentiel est élevé.

Calcul de la plus-value potentielle et du remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale

À l'échéance finale, la valeur finale de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) est comparée à la valeur initiale de l'indice (fixée le 12-11-2019). La hausse de l'indice est observée au cours des 12 derniers mois. La valeur finale est la moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation.

Si la valeur finale de l'indice est supérieure ou égale à la valeur initiale, vous avez droit au remboursement de la prime nette investie, majorée de 100% de la hausse éventuelle de l'indice par rapport à la valeur initiale⁶.

Si la valeur finale de l'indice est inférieure à la valeur initiale, la prime de remboursement est diminuée à raison de 100% de la baisse de l'indice, avec un remboursement minimum de 90% de la prime nette investie à l'échéance finale⁶. Une perte de capital de maximum 10% est dès lors possible.

La plus-value potentielle versée à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur. Mais une taxe d'assurance de 2% est payée sur la prime versée. Vu la longue durée, l'impact de cette taxe sur le rendement à l'échéance finale est toutefois limité.

À l'échéance finale, le rendement actuariel net est de minimum -1,54%. Le rendement maximum dépend du niveau de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) et ne peut donc pas être fixé au préalable⁷.

⁶ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.

⁷ Le rendement net tient compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2%. Il a été calculé à partir de la date de départ du produit dérivé (12-11-2019) jusqu'à la date de fin incluse (07-12-2027). Ce dernier est valable pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Septembre-octobre 2019

Quelques exemples chiffrés¹

	EXEMPLE NÉGATIF	EXEMPLE NEUTRE	EXEMPLE POSITIF
Evolution de la valeur finale de l'indice par rapport à sa valeur initiale	-20%	+5%	+20%
% de remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale ²	90%	105%	120%
Montant de remboursement à l'échéance finale par tranche de 1.000 EUR	900 EUR	1.050 EUR	1.200 EUR
Rendement actuariel net ³	-1,54%	0,36%	2,03%

¹ Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

² Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.

³ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (12-11-2019) jusqu'à la date de fin incluse (07-12-2027). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Pour plus d'informations sur les scénarios de performance, veuillez consulter:

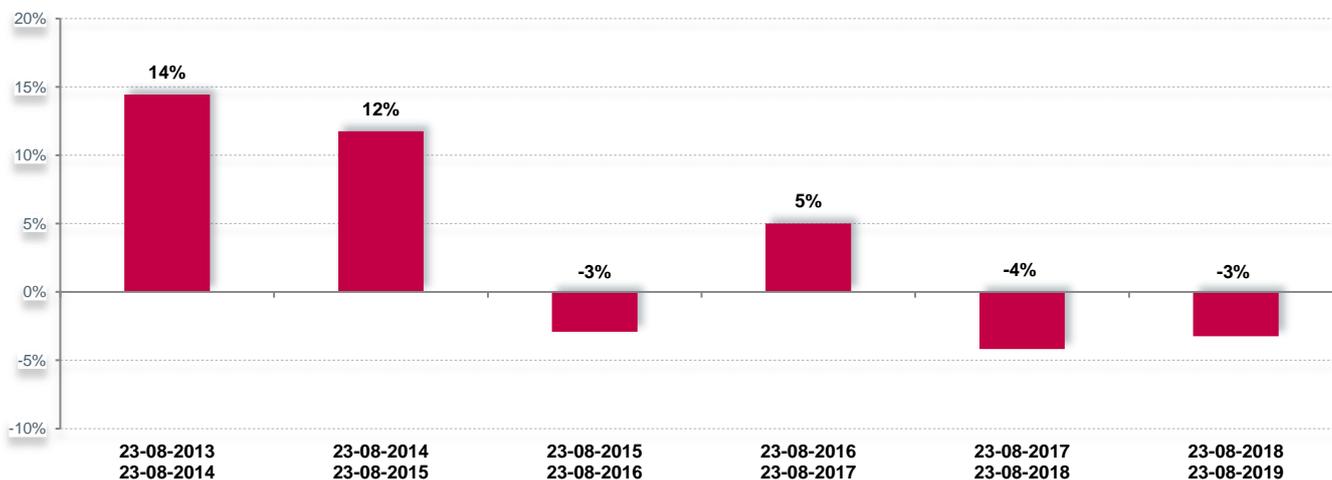
- le document d'informations clés (Key Information Document, KID) (https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6120KID_FR) et
- le règlement de gestion (https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6120REGL_FR) du fonds d'investissement interne «Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027», documents dans lesquels sont repris des scénarios calculés sur la base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPs (Règlement UE n° 1286/2014).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale ?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» à la page 4 et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur du contrat» à la page 7).

Performances annuelles de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) sur 6 ans

Cours de clôture au 23-08-2019: 132,35



Source: Bloomberg – Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Avertissement:

Le nouvel indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) a été lancé le 29-08-2018 et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est donc basé sur les performances passées simulées pour la période précédant le lancement de l'indice et sur les performances réelles pour la période suivant le lancement.

Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Septembre-octobre 2019

SOUSCRIPTION

Période de souscription	Du 02-09-2019 au 31-10-2019 inclus (sauf clôture anticipée).
Date de paiement	Prélèvement le 04-11-2019. Si, à cette date, le montant n'a pas pu être prélevé du compte, le contrat ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Type de produit	Contrat d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).
Compagnie d'assurances	Belfius Insurance SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.
Agent d'assurances	Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, reconnue comme agent d'assurances sous le numéro FSMA 019649 A.
Émetteur du produit dérivé sous-jacent	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.
Garant du produit dérivé sous-jacent	Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Les avis de ratings sont à consulter sur belfius.be/ratings
Durée du contrat	8 ans 1 mois et 2 jours, du 05-11-2019 au 07-12-2027
Stratégie d'investissement	Le fonds d'investissement qui est lié au contrat d'assurance-vie "Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027" vise de verser, à la date finale du contrat, une plus-value potentielle de 100% de la hausse de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price). En cas d'une baisse de l'indice sous-jacent, il sera de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie à la date finale du contrat, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.
Valeur initiale et finale de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price)	Valeur initiale: cours de clôture le 12-11-2019. Valeur finale: moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes: 07-12-2026, 07-01-2027, 07-02-2027, 07-03-2027, 07-04-2027, 07-05-2027, 07-06-2027, 07-07-2027, 07-08-2027, 07-09-2027, 07-10-2027, 07-11-2027 et 23-11-2027. Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSEG&stoxxindex=isxecseg&searchTerm=ESG
Montant de la souscription	Minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe d'assurance. Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds «Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027» et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou sur le site belfius.be .
Remboursement du capital	L'objectif visé est, à l'échéance finale du contrat, de verser au souscripteur minimum 90% des primes nettes payées (versements nets – rachats), en fonction de la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.
Remboursement en cas de décès de l'assuré	Si l'assuré du contrat décède avant la date de fin du contrat, la valeur du contrat sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(e)s au moment du décès. En cas de décès de l'assuré la valeur du contrat ne bénéficie d'aucune protection et peut donc être inférieure à la prime nette investie.

COÛTS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Coûts liés au contrat d'assurance et au fonds d'assurance

Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne	Aucuns frais
Rachat avant l'échéance finale	En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du preneur d'assurance. Les frais de sortie ne sont pas prélevés en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance du contrat. En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier est retenu – voir paragraphe 'Fiscalité' à la page 6.
Remboursement du capital à l'échéance finale	Aucuns frais

Coûts liés au produit dérivé sous-jacent et inclus dans le prix d'émission de 100%

Coûts uniques	Pour la distribution du produit compris dans le prix d'émission de 100%: 0,83% de la valeur nominale du montant souscrit.
Coûts récurrents	0,73% par an ou 5,91% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le document d'informations clés (Key Information Document, KID).

Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Septembre-octobre 2019

Composition de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) au 22-08-2019	Nom	Secteur	Pays
	ABB	Industrial Goods & Services	CH
	AENA SME	Industrial Goods & Services	ES
	AKZO NOBEL	Chemicals	NL
	ALLIANZ	Insurance	DE
	ALSTOM	Industrial Goods & Services	FR
	ASSICURAZIONI GENERALI	Insurance	IT
	AXA	Insurance	FR
	BASF	Chemicals	DE
	BHP GROUP PLC	Basic Resources	GB
	BIC	Personal & Household Goods	FR
	BMW	Automobiles & Parts	DE
	BOUYGUES	Construction & Materials	FR
	BT GRP	Telecommunications	GB
	DAIMLER	Automobiles & Parts	DE
	DEUTSCHE POST	Industrial Goods & Services	DE
	DEUTSCHE TELEKOM	Telecommunications	DE
	ELECTROLUX B	Personal & Household Goods	SE
	ENAGAS	Utilities	ES
	GALP ENERGIA	Oil & Gas	PT
	GLAXOSMITHKLINE	Health Care	GB
	HELVETIA HLDG	Insurance	CH
	HSBC	Banks	GB
	HUGO BOSS	Personal & Household Goods	DE
	ITALGAS	Utilities	IT
	KESKO	Retail	FI
	KINGFISHER	Retail	GB
	KPN	Telecommunications	NL
	KUEHNE + NAGEL	Industrial Goods & Services	CH
	MAPFRE	Insurance	ES
	NATIONAL GRID	Utilities	GB
	NOKIAN RENKAAT	Automobiles & parts	FI
	OMV	Oil & Gas	AT
	ORANGE	Telecommunications	FR
	POLYMETAL INTERNATIONAL	Basic Resources	GB
	PROXIMUS	Telecommunications	BE
	PUBLICIS GRP	Media	FR
	RED ELECTRICA CORPORATION	Utilities	ES
	SAINT GOBAIN	Construction & Materials	FR
	SANOFI	Health Care	FR
	SEVERN TRENT	Utilities	GB
	SKANSKA B	Construction & Materials	SE
	SUEZ ENVIRONNEMENT	Utilities	FR
	SWISS REINSURANCE COMPANY	Insurance	CH
	SWISSCOM	Telecommunications	CH
	TELEFONICA	Telecommunications	ES
	TELENOR	Telecommunications	NO
	TERNA	Utilities	IT
	UNITED UTILITIES GRP	Utilities	GB
	WPP	Media	GB
	ZURICH INSURANCE GROUP	Insurance	CH

Source: <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSEG&stoxxindex=isxecseg&searchTerm=ESG>

Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Septembre-octobre 2019

PROTECTION DES DÉPÔTS	Les montants investis dans des contrats d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.
FISCALITÉ	<p>Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.</p> <ul style="list-style-type: none">■ Précompte mobilier:<ul style="list-style-type: none">- les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début du contrat sont exonérées de précompte mobilier- en cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées).■ Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due. <p>Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.</p>
DOCUMENTATION	<p>Avant d'investir, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la documentation relative au «Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027» comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none">■ Le document d'informations clés (Key Information Document, KID).■ Le document «Information précontractuelle complémentaire»■ Le règlement de gestion■ Les conditions générales <p>Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur belfius.be.</p> <p>En ce qui concerne le produit dérivé sous-jacent, les souscripteurs potentiels sont également invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du Notes Issuance Programme daté du 24-09-2019 sous lequel le produit dérivé sous-jacent est émis, ainsi que de tous les suppléments futurs éventuels y afférant et soumis à l'approbation de la FSMA.</p> <p>Ces documents sont disponibles gratuitement sur belfius-financingcompany.lu.</p> <p>Les Final Terms en anglais relatifs au produit dérivé sous-jacent sont également disponibles sur demande après la période de souscription au fonds «Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027».</p> <p>Règlement de gestion: Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou un autre contrat ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.</p>
SERVICE PLAINTES	<p>Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.</p> <p>Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.</p> <p>Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).</p>

Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Septembre-octobre 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/categoriesdeproduits



Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument et qui sont disposés à courir un risque de capital.

RISQUES

Description des risques principaux:

investir dans le contrat d'assurance-vie «Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027» peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement «Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027»:

- un **risque de capital** : à l'échéance finale, il est possible que la prime nette investie ne soit pas remboursée intégralement. En fonction de l'évolution du sous-jacent, une perte de maximum 10% est possible.

- un **risque de crédit**: si l'émetteur et le garant d'un produit dérivé dans lequel le fonds lié au contrat d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que la prime nette investie ne soit remboursée que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le produit dérivé sous-jacent pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.

- un **risque de liquidité**: l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur du produit dérivé sous-jacent composant le fonds «Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale du contrat.

- un **risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché)**: la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur du produit dérivé, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.

- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur belfius.be/risques-investissements

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Belfius Invest Climate Awareness 90 12-2027.

Conditions valables au 02-09-2019 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.
Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. : 02/222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB –
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **02-09-2019 au 31-10-2019 inclus** (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site belfius.be.